



Information de fosse septique non au norme après un achat immobilier

Par minitritt, le **07/10/2015 à 02:16**

j'ai acquéri le 21 août dernier un bien immobilier (avec une fosse septique non collective), juste avant la signature de vente on m'avait fait part qu'il fallait refaire le diagnostic de la siaeg (organisme de l'assainissement) car celui ci datait de 2011 (diagnostic au normes en 2011) or il fallait un diagnostique de moins de 3 ans selon eux. Avant la vente j'avais eu le propriétaire au téléphone qui me disait qu'il n'y avait pas de problème de fosse septique et que le nouveau diagnostique était au norme. Pendant la signature j'ai omis de réclamer ce document. Je viens seulement de le recevoir par le notaire car depuis la vente j'ai des problème d'évacuation d'eau et tous les professionnels : plombier, vidangeur etc me disent que ma fosse septique n'est pas au norme.

Le fameux document de la siaeg (de 2015)le stipule aussi, bien évidemment, et je dois tout mettre au norme avant un an.

Pensez-vous que je puisse me retourner vers le notaire ou le vendeur? Et comment procéder?

Merci d'avance pour vos réponses